



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCÈS-VERBAL N°07

Réunion du :	Jeudi 21 janvier 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Patrice BULLY, Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice MBEG
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	M. Loris VOLTZ, Référent Administratif

DISTRICT DES ALPES

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
 - 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
 - 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
 - 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
 - 3.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1. Classements initiaux

VILLE : SISTERON GYMNASSE : DES MARRES NNI : 42099901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation sportive.

- L'imprimé de classement
- Le rapport de visite
- Aire de jeu de 40 x 20 en PVC de bon état
- Equipements conformes
- Dégagements conformes
- Hauteur des Buts conformes
- Une table Officielle est présente le jour des rencontres

- Présence de bancs de touche joueurs les jours de rencontre.
- Liaison aire de jeu vestiaires none-sécurisée
- Hauteur sous plafond : 11 mètres
- Présence d'un panneau de score électronique
- Liaison aire de jeu- vestiaires : 6 mètres à parcourir, protégée.
- Présence d'un tableau électronique
- Présence de 4 vestiaires joueurs de 12 m² conformément équipés
- Présence de 1 vestiaires arbitre de 7 m² conformément équipé.
- Le terrain dispose d'une tribune.
- Un parking est situé à proximité du gymnase.

La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions règlementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 21.07.2031.

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changement de niveau de classement

2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE COTE D'AZUR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1. Classements initiaux
- 4.2. Confirmations de Niveau de classement
- 4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

- 3.1. Classements initiaux
- 3.2. Confirmations de Niveau de classement
- 3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 3.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 4.1. Classements initiaux
- 4.2. Confirmations de Niveau de classement
- 4.3. Changements de Niveau de classement

- 4.2. Confirmations de Niveau de classement
- 4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

VILLE : AUBIGNAN STADE : LEON CHAUVIN NNI : 841410101

Cet éclairage a fait l'objet d'un APE, il n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Etude technique d'éclairage
- **Aire de jeu** : 100 X 68
- **Implantation** : Latérale
- **Installateur** : CITEOS
- **Marque des projecteurs** : Performance In Lighting 30
- **Puissance par projecteur** : 1500 W
- **Température de couleur** : 5700 K
- **Nombre des projecteurs** : 12
- **GR** : 50
- **IRC** : 70
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts, 5 mètres de distance, 15 mètres de hauteur
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 154
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.49
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.75

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en niveau E6 jusqu'au 22/09/2027.

1.2 Changement de niveau de classement.

VILLE : VEDENE STADE : BANASTIERE 1 NNI : 841410101

Cette installation était classée en E6 jusqu'au 07.12.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Installateur** : ECLATEC
- **Marque des projecteurs** : KERIS
- **Puissance par projecteur** : 1548 W
- **Température de couleur** : 5700 K
- **Nombre des projecteurs** : 32
- **GR** : 43
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : **LED**
- Eclairage moyen : 274
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.57
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.77

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en niveau E5 jusqu'au

16/11/2027.

1.3 Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE PROVENCE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changements de Niveau de classement

VILLE : MARSEILLE STADE : CANET FLORIDE NNI : 132140301

Cette installation était classée en niveau T6 (S) jusqu'au 08/05/2018.

- Rapport de visite du 12 octobre 2023.
- Formulaire de classement du 12 octobre 2023.
- Tests in situ conformes à la réglementation fédérale

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 100 x 60
- Zone de sécurité conformes (2,50 mètres autour de l'aire de jeu)
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Banc joueurs et Officiels neuf (5 mètres et 1,50 mètres)
- La zone technique tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,40 mètres surplombé d'un pare-ballons.
- 2 Vestiaires joueurs de 24 m² et 2 vestiaires de 15 m²
- 3 vestiaires arbitres dont 1 dédié à l'installation, les deux autres servent de local ballons.
- Local délégué : 13,8 m²
- Présence d'un gazon synthétique :
 - EUROFIELD – TT60 375 ENCAPSULE
 - Hauteur de la fibre : 60 mm
 - La liaison vestiaires – aire de jeu est protégée, la distance à parcourir est de 20 mètres.
 - Nature du remplissage : Sable et granulats de caoutchouc
 - Nature de la sous couche : Sans

Pris connaissance de l'envoi de plusieurs photographies montrant l'ajout d'une protection permettant d'obstruer les 20 mètres derrière les buts.

Pris connaissance de la contrainte foncière empêchant l'agrandissement de l'aire de jeu en 105 x 68.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 12/10/2033.

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
 - 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
 - 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
 - 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
 - 3.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1. Classements initiaux
 - 4.2 Changements de Niveau de classement
- 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

VILLE : MARSEILLE STADE : CANET FLORIDE NNI : 132140301

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS
- Etude technique d'éclairage

- **Aire de jeu** : 100 x 60
- **Installateur** : JP FAUCHE
- **Date de création** : 06/09/2023
- **Marque des projecteurs** : ECOBLAST 6 G360
- **Nombre des projecteurs** : 16
- **GR** : 44
- **Kelvin** : 5700
- **Puissance par Projecteur** : 1700 W
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : **LED**

- Eclairage moyen : 281
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.58
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.75

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement initial de l'éclairage en E5 jusqu'au 22/11/2027.

VILLE : MARTIGUES STADE : LA COUDOULIERE 2 NNI : 130560602

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : Philips
- **Nombre des projecteurs** : 20
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*

- Eclairage moyen : 147
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.31
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.51

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en E7 jusqu'au 16/11/2025.

1.2 Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changement de niveau de classement

VILLE : MARTIGUES STADE : LA COUDOULIERE 1 NNI : 130560601

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 19/02/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : Philips
- **Nombre des projecteurs** : 20
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- Type de Sources lumineuses : *Iodures Métalliques*
- Eclairage moyen : 161
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.43
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.63

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de niveau de classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 22/11/2027.

VILLE : CARNOUX STADE : MARCEL CERDAN 1 NNI : 131190101

Cet éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 20/11/2033.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS
- Etude technique d'éclairage
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : IN PILIER LASER 30+
- **Installateur** : PERFORMANCE IN LIGHTING
- **Nombre des projecteurs** : 20

- **GR** : 46
- **Inclinaison** : 62 °
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : **LED**
- Eclairement moyen : 275
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.68
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.84

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de niveau de classement d'éclairage en E5 jusqu'au 16/11/2027.

VILLE : MARSEILLE STADE : ROGER LEBERT 1 NNI : 132080201

Cet éclairage était classé en E4 jusqu'au 23/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 X 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : SDB URBANIAK LIGHT
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Température de couleur** : 4100 K
- **Nombre des projecteurs** : 32
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : **Iodures Métalliques**
- Eclairement moyen : 221
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.31
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.47

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement de l'éclairage en niveau E7 jusqu'au 24/11/2025. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées afin de retrouver le précédent classement.

VILLE : MARTIGUES STADE : LA COUDOULIERE 1 NNI : 130560601

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 19/02/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : Philips
- **Nombre des projecteurs** : 20
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts

- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 161
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.43
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.63

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de niveau de classement d'éclairage en niveau E6 jusqu'au 16.11.2027.

VILLE : MARSEILLE STADE : DE GOMBERT NNI : 132130701

Cet éclairage était classé en E5 jusqu'au 13/07/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 100 X 60
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : THORN
- **Nombre des projecteurs** : 32
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : **LED**
 - Eclairage moyen : 234
 - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
 - Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.66

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de niveau de classement d'éclairage en E6 jusqu'au 29/11/2027.

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

- 3.1. Classements initiaux**
- 3.2. Confirmations de Niveau de classement**
- 3.3 Changement de niveau de classement**
- 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

DISTRICT DU VAR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Changements de Niveau de classement**
- 1.3 Confirmation de Niveau de classement**

VILLE : OLLIOULES STADE : LA CASTELLANNE NNI : 830900201

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 12/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite au changement de revêtement et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08.10.2022

- Formulaire de classement du 08.10.2022
- Tests in situ périodiques (N+10) conformes en date du 27.10.2023

La Commission note que le complexe est clôturé sur son ensemble par une clôture grillagée.

- Aire de jeu : 105 L x 68 l
- Zone de sécurité conformes (2.50 mètres autour de l'aire de jeu)
- Zone de sécurité augmentée conforme
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Banc joueurs (3.60 mètres) et Officiels (1.50 mètres)
- La zone technique tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,30 mètres
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégée par un portail et un couloir/ tunnel coulissant.
- 3 vestiaires joueurs de 35 m².
- 2 vestiaires arbitres de 12 m²

Le terrain est équipé d'un revêtement en gazon synthétique dont la mise en service est en date du 01 septembre 2013.

- Gazon synthétique : Fieldturf – Tarkett – s OPTIMUM 65-12
- Remplissage : SBR
- Nature de la sous couche : Sans sous couche

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 19.06.2033.

VILLE : SOLLIES PONT STADE : JEAN MURAT 1 NNI : 831300101

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 21 mars 2027.

Il s'agit d'un changement de revêtement d'un gazon naturel vers le gazon synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite au changement de revêtement et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22.11.2023
- Formulaire de classement du 22.11.2023
- Tests in situ initiaux conformes en date du 18.10.2023

La Commission note que le complexe est clôturé sur son ensemble par une clôture grillagée.

- Aire de jeu : 105 L x 68 l entouré d'une piste d'athlétisme
- L'aire de jeu comporte 3 tracés : ocre continu pour le football à 11, blanc pour le rugby et bleu intermittent pour le foot A8.
- Une demande d'avis préalable a reçu un avis favorable de la part de la CRTIS le 17 octobre 2023.
- Zone de sécurité conformes (3,27 mètres autour de l'aire de jeu)
- Zone de sécurité augmentée conforme
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Banc joueurs (5 mètres) et Officiels (1.50 mètres)
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,10 mètres.
- Présence d'un panneau lumineux d'indication des scores.
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégée.
- 2 Vestiaires joueurs de 18 m²
- 2 vestiaires arbitres de 7 m² dont 1 vestiaire conformément équipe et dédié au terrain.
- Présence d'un bureau de délégué de 14 m².

- Présence d'un espace médical de 8 m².
- Le terrain dispose d'une tribune de 500 places assises.
- Il existe un parking public qui se situe à proximité directe du stade.

Le terrain est équipé d'un revêtement en gazon synthétique dont la mise en service est en date du 22 mai 2023.

- Gazon synthétique : Eurofield – TT60 375 AER
- Remplissage : Sable & Liège
- Nature de la sous couche : PRO PLAY 23 D
- Nom de l'applicateur : Méditerranée environnement

Considérant que la Présente Commission soulève le fait que dans les plans transmis lors de la demande d'avis préalable et notamment le plan des tracés en date du 23 juillet 2023, le tracé de l'aire de jeu de football était n'était pas indiqué en jaune.

Que le plan est ainsi en inadéquation avec ce qui a été relevé in situ ;

Attendu que l'article 3.8.3 du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives dispose : « *que les tracés de football) 11 sont de couleur blanche [...] Cette disposition est obligatoire pour les niveaux T1 à T3 ainsi que pour tous les terrains quel que soit leur niveau de classement dès lors qu'ils présentent le seul tracé football.* »

Considérant que l'aire de jeu de la présente installation possède trois tracés différents.

Que le niveau de classement de l'installation souhaité par le propriétaire est en dessous le T3.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 22.11.2033.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3. Changements de Niveau de classement

4. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

5. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX

1.1. Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

VILLE : FAYENCE STADE : INTERCOMMUNAL NNI : 830550201

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 21/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 X 68
- **Date de création** : 01/01/2016.
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : Philips

- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre des projecteurs** : 32
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts, 22 mètres de hauteur
- **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*
- Eclairage moyen : 283
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.16
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.43

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation de classement d'éclairage en E7 jusqu'au 22/09/2025. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées ou un réglage des luminaires afin d'obtenir de meilleurs résultats avant de recontacter votre District d'appartenance pour une nouvelle visite, en effet les valeurs trouvées in situ font apparaître un écart très significatif entre le point le plus éclairé et le point le moins éclairé. (Rapport mini/maxi)

VILLE : SAINTE MAXIME STADE : GILLES DAVID NNI : 831150101

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Installateur** : ORTP
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS
- **Nombre des projecteurs** : 36
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : *LED*
- Eclairage moyen : 283
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.43
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.63

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation de classement d'éclairage en niveau E5 jusqu'au 15/11/2027.

1.2. Changement de Niveau de classement

VILLE : LA CRAU STADE : COMPLEXE SPORTIF DE L'ESTAGNOL 1 NNI : 830470101

Cet éclairage était classé en E5 jusqu'au 28/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : HORO
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre des projecteurs** : 32
- **Date de création** : 06/01/2014

- **Implantation** : Latérale, 4 mâts, 10 mètres de distance, 23 mètres de hauteur
- **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*

- Eclairage moyen : 168

- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.27

- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.48

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de niveau de l'éclairage en E7 jusqu'au 22/11/2025. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées ou un réglage des luminaires afin d'obtenir de meilleurs résultats avant de recontacter votre District d'appartenance pour une nouvelle visite.

VILLE : DRAGUIGNAN STADE : LOUIS GILLY NNI : 830500302

Cet éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : THORN
- **Nombre des projecteurs** : 36
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*

Eclairage moyen : 228

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.24

Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.44

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en E7 jusqu'au 01/12/2025. La Commission vous conseille de procéder à un réglage des lampes afin d'améliorer le rapport mini/maxi et ainsi permettre l'obtention d'un meilleur niveau de classement.

VILLE : DRAGUIGNAN STADE : RAOUL BRULAT NNI : 830500101

Cet éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : THORN
- **Nombre des projecteurs** : 36
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*

- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.31

- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.42
- Eclairage moyen : 244

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en niveau E7 jusqu'au 01/12/2025. La Commission vous conseille de procéder à un réglage des lampes afin d'améliorer le rapport mini/maxi et ainsi permettre l'obtention d'un meilleur niveau de classement.

VILLE : FLAYOSC STADE : MICHELAGE NNI : 830580101

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 08/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 X 68
- **Date de création** : 01/01/2016.
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : Thorn
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre des projecteurs** : 20
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts, 22 mètres de hauteur
- **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*
- Eclairage moyen : 118
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.20
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.41

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en niveau E7 jusqu'au 12/12/2025. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées ou un réglage des luminaires afin d'obtenir de meilleurs résultats avant de recontacter votre District d'appartenance pour une nouvelle visite, en effet les valeurs trouvées in situ font apparaître un écart très significatif entre le point le plus éclairé et le point le moins éclairé.

VILLE : TOULON STADE : DES LICES NNI : 831370501

Cet éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 29/06/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 100 X 60
- **Date de création** : 29/06/2021
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : Thorn
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre des projecteurs** : 20
- **Type de Sources lumineuses** : *LED*

- Eclairage moyen : 182
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.35
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.52

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en niveau E7 jusqu'au 12/12/2027. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées ou un réglage des luminaires afin d'obtenir de meilleurs résultats avant de recontacter votre District d'appartenance pour une nouvelle visite.

2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

VILLE : FREJUS STADE : BASE NATURE F. LEOTARD 1 NNI : 830610301

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 X 68
- **Implantation** : Latérale
- **Installateur** : SERRADORI
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS BPV 518
- **Puissance par projecteur** : 1505 W
- **Température de couleur** : 5700 K
- **Nombre des projecteurs** : 12
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses**: **LED**

- Eclairage moyen : 154
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.19
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.30

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas prononcer de classement d'éclairage dans la mesure où les mesures trouvées in situ sont en deçà des résultats demandés par le règlement d'éclairage des installations sportives. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées ou un réglage des luminaires.

VILLE : COGOLIN STADE : GALFARD N°2 NNI : 830420102

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 11/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 100 x 60
- **Implantation** : Latérale
- **Installateur** : THORN
- **Marque des projecteurs** : MHN PHILIPS
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Température de couleur** : 4100 K
- **Nombre des projecteurs** : 12
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts
- **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*
- Eclairage moyen : 97
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.07
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.20

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas prononcer de niveau de classement d'éclairage, les valeurs trouvées in situ étant en deçà des prérequis nécessaires. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées avant de recontacter votre District d'appartenance pour une nouvelle visite.

VILLE : VIDAUBAN STADE : EDOUARD BERNARD 1 NNI : 831480101

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 09/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre des projecteurs** : 20
- **Date de création** : 06/01/2014
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts, 22 mètres de hauteur
- **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*
- Eclairage moyen : 19
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.14
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.36

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas prononcer de niveau de classement d'éclairage permettant de faire dérouler des rencontres Officiels en nocturne, elle décide de placer l'installation en niveau EEntraînement. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées ou un réglage des luminaires afin d'obtenir de meilleurs résultats avant de recontacter votre District d'appartenance pour une nouvelle visite.

Président
PATRICK SCALA

Secrétaire
PIERRE ALCOVERRO